



A vos côtés, techniciens, maîtrises, cadres



Novembre 2022



Air France

# Vivre ensemble tous les jours



Des propos inadmissibles sur des salariés, collègues, circulent sur les réseaux sociaux.

Anonymes, ces « propos » totalement ignobles sont l'incarnation de la lâcheté. La CFE-CGC condamne fermement ces comportements et rappelle que **des condamnations pénales et des sanctions disciplinaires sont encourues**. Des plaintes seront déposées par les victimes, l'entreprise, voire les organisations syndicales.

Pour rappel :

Injure raciste publique  
Homophobie

Tribunal correctionnel : 1 an de prison et 45.000 € d'amende.

Outrage sexiste

Amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

Avant de passer par la case JUSTICE, face à ce phénomène de société, nous avons tous un rôle à jouer : collègues, famille, amis, management... **La Direction a aussi un rôle de prévention à tenir.**

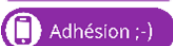
Pour un véritable respect des différences, face à un tel enjeu, il est primordial d'augmenter les équipes du service Diversité & Inclusion, pour mettre en place des forums réguliers, communiquer lors des briefings, **former réellement les salariés**. Une énième « sensibilisation » en e-learning ne sera pas suffisante.



**Les salariés coupables de messages discriminatoires sur les réseaux sociaux s'exposent à des sanctions disciplinaires. Nous demandons à la Direction Générale une campagne de communication claire.**



L'équipe du Hub



Le mail : [cfe.cgc.section.hub.cdg@gmail.com](mailto:cfe.cgc.section.hub.cdg@gmail.com)

Le site : [CFE-CGC Air France/Hub](http://CFE-CGC Air France/Hub)